

JLB

Maire

DG

Séance ordinaire du 14 septembre 2026 19h00

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le lundi 14 septembre 2026 à 19h00, au lieu ordinaire des séances à laquelle sont présents:

Monsieur le Maire :	Jean-Luc Boisclair
Mesdames les conseillères :	Dominique Rouleau Marie-Dominique Roy
Messieurs les conseillers :	Richard Vallée Alexandre Beauchemin Nicolas Goulet

La conseillère madame Béatrice Roy est absente.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. le Maire Jean-Luc Boisclair.

Est aussi présent, M. Guy Dupuis, Directeur général

(1) Ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

(2) Adoption de l'ordre du jour

2026-09-117

Il est proposé par madame Marie-Dominique Roy, appuyé par monsieur Richard Vallée résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026.
4. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 10 août 2026.
5. Dépôt du rapport des dépenses, paiements autorisés et des salaires pour la période du 1^{er} août au 31 août 2026.
6. Adoption du projet de règlement – Règlement 2026-07 établissant la politique de remboursement des frais d'activités sportives imposés aux non-résidents par une autre municipalité
7. AVIS DE MOTION et dépôt du règlement 2026-08 - Règlement général de la Bibliothèque municipale de Sainte-Perpétue.
8. AVIS DE MOTION et dépôt du règlement 2026-09 – Modifiant le règlement 2018-03 concernant les limites de vitesses
9. Services juridiques pour l'année 2027
10. Présentation des états financiers de 2025 par la firme comptable Groupe RDL Drummondville Sencrl et adoption du rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2025;
11. Dépôt du rapport du maire et les faits saillants
12. Souper Gastronomique au profit de la fondation médicale Jean-Pierre Despins
13. Commandite déjeuner des bâtisseurs
14. Demande de contribution financière pour le comité FADOQ
15. Varia
 - a) Commandite centre aide, centre du Québec
16. Suivi des comités
17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée

2026-09-117

JLB

Maire

DG

2026-09-118

(3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026
2026-09-118

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2026 à 19h00 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Beauchemin secondé par monsieur Richard Vallée et résolu par ce conseil d'adopter les procès-verbaux du 13 juillet 2026 tel que rédigé.

2026-09-119

(4) Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 10 aout 2026
2026-09-119

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 10 aout 2026 à 19h00 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Dominique Roy secondé par monsieur Alexandre Beauchemin et résolu par ce conseil d'adopter les procès-verbaux du 10 aout 2026 tel que rédigé.

2026-09-120

(5) Dépôt du rapport des dépenses, paiements autorisés et des salaires pour la période du 1^{er} aout 2026 au 31 aout 2026 et paiements aux fournisseurs en date du 31 aout 2026
2026-09-120

Il est proposé par monsieur Nicolas Goulet, appuyé par madame Dominique Rouleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés par le directeur général :

Déboursé 2026-08-01 au 2026-08-31: 251 055,34 \$
Salaires versés aux employés et élus 2026-08-01 au 2026-08-31... 59 827,73 \$

2026-09-121

(6) Adoption du projet de règlement – Règlement 2026-07 établissant la politique de remboursement des frais d'activités sportives imposés aux non-résidents par une autre municipalité
2026-09-121

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du règlement numéro 2026-07 a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2026 conformément aux dispositions légales;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 2026-07 a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE le règlement vise à favoriser la participation des résidents de moins de 18 ans et des étudiants à des activités sportives qui ne sont pas offertes sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Perpétue;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir pris connaissance du règlement numéro 2026-07 et en avoir reçu copie;

JLB

Maire

DG

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Dominique Roy, appuyé par madame Dominique Rouleau et résolu par ce conseil que le règlement numéro 2026-07 établissant la politique de remboursement des frais d'activités sportives imposés aux non-résidents par une autre municipalité soit adopté.

QUE le règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

(7) AVIS DE MOTION et dépôt du règlement 2026-08 - Règlement général de la Bibliothèque municipale de Sainte-Perpétue.
2026-09-122

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par monsieur Nicolas Goulet, conseiller(ère), qu'à une prochaine séance de ce conseil sera soumis pour adoption le Règlement numéro 2026-08 concernant les règles de fonctionnement et d'utilisation de la bibliothèque municipale de Sainte-Perpétue.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement est déposé lors de la présente séance.

Le règlement vise à définir les droits et les devoirs des usagers de la bibliothèque ainsi que les conditions d'utilisation des services, des collections, des ressources documentaires et des équipements mis à leur disposition. Il prévoit notamment les modalités d'abonnement, de prêt, de réservation et de retour des documents, les règles relatives aux retards et aux frais de remplacement, l'utilisation des espaces et des services en ligne ainsi que les règles de comportement et les responsabilités des usagers.

2026-09-123

(8) AVIS DE MOTION et dépôt du règlement 2026-09 – Modifiant le règlement 2018-03 concernant les limites de vitesses
2026-09-123

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par madame Marie-Dominique Roy, conseiller(ère), qu'à une prochaine séance de ce conseil sera soumis pour adoption le Règlement numéro 2026-09 modifiant le règlement numéro 2018-03 concernant les limites de vitesse.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement est déposé lors de la présente séance.

Le règlement vise à modifier le règlement numéro 2018-03 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Perpétue, notamment afin d'ajouter une nouvelle rue à la liste des chemins assujettis à une limite de vitesse de 30 km/h.

2026-09-124

(9) Services juridiques pour l'année 2027
2026-09-124

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité de Sainte-Perpétue une offre de services professionnels pour l'année 2027;

JLB

Maire

DP
DG

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité de Sainte-Perpétue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Beauchemin, appuyé par madame Dominique Rouleau et résolu:

QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue de la MRC de Nicolet-Yamaska accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2027.

2026-09-125

(10) Présentation des états financiers de 2025 par la firme comptable Groupe RDL Drummondville Sencrl et adoption du rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2025;

2026-09-125

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Philippe Benoit de la firme comptable du Groupe RDL Drummondville a présenté les états financiers de 2025 le 26 août 2026;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Nicolas Goulet, appuyé par madame Dominique Rouleau et résolu à l'unanimité,

D'ADOPTER les états financiers consolidés 2025 de la Municipalité de Sainte-Perpétue pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 tels que préparés par le Groupe RDL Drummondville inc.

2026-09-126

(11) Dépôt du rapport du maire et les faits saillants

2026-09-126

Tel que prévu à l'article 176.2.2 C.M., lors d'une séance ordinaire du conseil au plus tard en juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Pour ce faire, le rapport sur la situation financière de la municipalité pour l'année 2025 est par conséquent déposé à la présente séance du conseil municipal et il sera publié à tous les résidents de Sainte-Perpétue agencer au prochain super en bref. Ce rapport sera également présenté sur le site internet de la Municipalité de Sainte-Perpétue

2026-09-127

(12) Souper Gastronomique au profit de la fondation médicale Jean-Pierre Despins

2026-09-127

CONSIDÉRANT l'invitation de la Fondation médicale Jean-Pierre Despins à participer à son souper hommage, qui aura lieu le 24 octobre 2026 à l'École secondaire La Découverte de Saint-Léonard-d'Aston;

CONSIDÉRANT que le coût de participation est de 150 \$ par personne;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable, comme au cours des années antérieures, que la Municipalité soit représentée lors de cette soirée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Rouleau, appuyé par monsieur Alexandre Beauchemin et résolu à l'unanimité :

JLB

Maire

DG

D'AUTORISER l'achat de deux billets au coût de 150 \$ chacun, afin de permettre à un représentant de la Municipalité et à son accompagnateur de participer au souper hommage et d'y représenter la Municipalité.

2026-09-128

(13) Commandite déjeuner des bâtisseurs

2026-09-128

CONSDÉRANT QUE chaque année, les Chevaliers de Colomb effectuent le déjeuner pour rendre hommage aux bâtisseurs de la municipalité;

CONSDÉRANT QUE la municipalité est fière de valoriser les bâtisseurs de la municipalité;

CONSDÉRANT QUE c'est une tradition depuis plusieurs années.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Richard Vallée, secondé par monsieur Alexandre Beauchemin et résolu par ce conseil d'accepter de verser une commandite de 350\$ pour le déjeuner des bâtisseurs organisé par les Chevaliers de Colomb.

2026-09-129

(14) Demande de contribution financière pour le comité FADOQ

2026-09-129

CONSIDÉRANT la demande reçue de la part de la fadoq de Sainte-Perpétue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité donne une contribution financière annuelle à l'organisme de la FADOQ

CONSIDÉRANT le montant de 250\$ donné antérieurement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Beauchemin, appuyé par madame Dominique Rouleau et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Perpétue contribue à l'organisme de la FADOQ au montant de 250\$ pour l'année 2026-2027

(15) Varia

a) Commandite centre aide, centre du Québec (*Demande refusé*)

(15) Suivi des comités

M. le maire fait le tour des comités

(16) Période de questions

2026-09-130

(17) Levée de l'assemblée

2026-09-130

Il est proposé par madame Dominique Rouleau, et appuyé par monsieur Nicolas Goulet et résolu par ce conseil de lever l'assemblée.

JLB

Maire

DG

Jean-Luc Boisclair
Maire

Guy Dupuis
Directeur général

Je, Jean-Luc Boisclair, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Luc Boisclair, Maire

Heure de fin : 19h55
Citoyens présents: 10